


Volet B
**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**


07092397

**Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant**
le 19 JUIN 2007
Greffier en chef,
C. DUJEU
Greffier adjoint ppal

N° d'entreprise 0463.201.922
Dénomination
 (en entier) **L'AFFICHAGE DOMINIQUE NICOLAS**
 Forme juridique Société Privée à Responsabilité Limitée
 Siège Rue de Frumont, 11
 5520 ONHAYE

Objet de l'acte : Augmentation de capital – coordination des statuts

Texte D'un procès-verbal reçu par Maître Véronique DOLPIRE, notaire à Dinant, soussignée, le quatre juin deux mil sept, portant à la suite la mention: "Enregistré à Dinant le onze juin deux mil sept, vol. 542 fol. 62 case 12. six rôles sans renvoi. Reçu vingt cinq (25) euros. Le Receveur, (S.) P. DEFOIN"

Il résulte que :

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée **L'AFFICHAGE DOMINIQUE NICOLAS**, dont le siège est établi à 5520 Onhaye, rue de Frumont, 11, a pris les résolutions suivantes :

L'assemblée générale a décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de septante trois mille quatre cent sept euros nonante neuf cents (73.407,99 EUR) pour le porter de dix huit mille cinq cent nonante deux euros un cent (18.592,01 EUR) à nonante deux mille euros (92.000,00 EUR) par apport en espèces, sans création de parts sociales nouvelles.

Cette augmentation de capital a été intégralement souscrite par l'associé unique, Monsieur NICOLAS Dominique, divorcé, né à Athus le seize décembre mil neuf cent cinquante trois, domicilié à 5520 Onhaye, rue de Frumont, 11,

L'augmentation de capital a été intégralement libérée, de sorte que la société a dès à présent à sa disposition une somme de septante trois mille quatre cent sept euros nonante neuf cents (73.407,99 EUR).

Conformément aux dispositions de l'article 311 du Code des Sociétés, le montant des apports en numéraire, soit la somme de septante trois mille quatre cent sept euros nonante neuf cents (73.407,99 EUR), a été déposé sur un compte spécial ouvert au nom de la société, ainsi que le constate une attestation du Crédit Agricole remise au notaire Dolpire.

L'Assemblée a constaté que l'augmentation du capital est effective.

En conséquence, le texte de l'article 5 a été modifié.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2007 - Annexes du Moniteur belge

 Mentionner sur la dernière page du **Volet B**
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réserve
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2007 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

L'assemblée générale a adopté le texte coordonné des statuts.

Pour extrait analytique conforme délivré à fin d'insertion au Moniteur le 12 juin 2007.

Déposée en même temps, une expédition de l'acte contenant le texte coordonné des statuts

VERONIQUE DOLPIRE

NOTAIRE

Rue Grando 28

5500 DINANT

☎ 082 / 22 21 15

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature